



CHU Rennes
Poste 82460 ou 02.99.28.24.60
Portable : 07 66 48 39 43
cgt@chu-rennes.fr
<http://cgt-chu-rennes35.e-monsite.com>
<https://www.facebook.com/CGTduCHURennes>

Monsieur Le Ministre de la Santé
Monsieur Le Directeur de l'ARS
Madame La Directrice Générale du CHU de Rennes
Monsieur Le Directeur des ressources Humaines

Rennes, le 16 mars 2021

LETTRE OUVERTE

Messieurs, Madame,

Nous revendiquons pour l'ensemble du personnel du CHU de Rennes, le remboursement des jours de carence, le retrait des journées maladie pour le décompte du calcul de la prime de service, ainsi que la prise en charge sur le temps de travail de tous les tests PCR effectués lors d'un risque de contagion au travail (cluster, cas contact au travail).

Ceci, depuis le début de la crise sanitaire et pour tous les agents qui ont eu des arrêts liés à la Covid : cas positifs, cas contacts, agents vulnérables, arrêts liés aux symptômes du vaccin.

En effet, les décrets concernant la journée de carence sortis pour cette crise l'année dernière et cette année ne couvrent pas l'ensemble de l'année de la crise, il y a une fenêtre entre septembre 2020 et janvier 2021 qui correspond à la 2^{ème} vague pendant laquelle le CHU a connu de nombreux clusters.

De plus, il nous paraît important que les personnels contaminés soient reconnus en maladie professionnelle même sans symptôme grave par mesure de précaution, au titre d'un nouveau virus dont nous ne connaissons pas les effets à moyen et long termes.

Egalement, il est injuste que les salariés soient pénalisés financièrement par une contamination sur le lieu de travail. Le personnel a été porté comme héros et le président a distribué des médailles. Cependant la reconnaissance de notre implication dans cette crise est aussi financière, et la moindre des choses, est, de ne pas perdre d'argent.

En ce qui concerne les tests PCR. Les agents des services où il y a eu des clusters ont été amenés à se faire tester 1 fois par semaine ceci pendant plusieurs semaines. Ils ont été fortement invités par l'encadrement à se faire tester dans le service par l'équipe mobile. Ce temps doit donc être pris en charge en temps de travail pour les agents qui sont revenus sur leur lieu de travail. De plus, ces tests sont directement liés au travail puisqu'ils concernent des clusters de l'hôpital.

Par rapport aux vaccins, le personnel du CHU et malgré ce qui est dit dans les médias, est assez largement vacciné, alors que là aussi certains agents y ont laissé une journée de carence liée aux symptômes de la vaccination.

Nous vous remercions de porter une attention particulière aux revendications des agents et d'y apporter une réponse positive.

Cordialement

Pour le CGT du CHU de Rennes
Nathalie Loinsard
Secrétaire CGT CHU Rennes